

Chartres, Bibliothèque municipale, ms. 265 (306) – brûlé (feuillet assez bien conservés)

CINUS DE PISTORIO, *Lectura super Codicem*.

Datation : XIV^e s. (2^e quart, vers 1330-1340)

Origine : Italie (Bologne)

Provenance : Johannes Henrici, notaire ; Nicolaus de Rancia, licencié en lois ; chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Chartres

- **Etat matériel en 1890 :**

Support : parchemin ; 298 f. à 2 col. ; 445 x 270 mm

Décor : iconographie (initiale historiée), ornement (encadrements ornés, initiales ornées et filigranées)

Reliure : veau

Ms. examiné par Joanna Frońska le 22 avril 2016.

Etat de conservation (codicologie) :

299 feuillets conservés dont 1 feuillet de garde (non-folioté) à la fin (f. 298 + A), certains endommagés par l'eau. La reliure n'est pas conservée.

Contenu textuel :

CINUS DE PISTORIO, *Lectura super Codicem*, début du texte manquant: "... pe. de Bellpertica ponit antequam ... x ...ubi namque vel bene vel satis invenietis domino nostro Jhesu Christo et eius piissime matri Marie virgini gloriose mecum gracias agatis. Explicit lectura domini Cyni de Pistorio super Codice" ; éd. Sigmund Feyerabend, Francfort-sur-le-Main, 1578, réimpr. Turin, 1964.

Cino da Pistoia (Guittoncino dei Sinibaldi, ou Sighibuldi, 1270-1336/1337) a composé son commentaire sur les neuf premiers livres du *Code* de Justinien en 1314. Le texte de la *Lectura* reprend la répartition du *Code* en neuf livres, divisés en titres et lois commentées (dont les lemmes sont soulignés). Le présent manuscrit contient de nombreuses *additiones* suivies du sigle 'Cy' (Cynus), intégrées dans le texte et indiquées dans les marges à l'aide d'une ligne verticale et l'abréviation du mot « additio ». Le texte de la *Lectura* suit la division bolonaise du *Code* en deux parties (C. 1-5 et C. 6-9), cf. l'explicit du livre 5 (f. 175v).

Le manuscrit a été produit selon le système de la *pecia*. Étudié par Jean Destrez, il figure dans son index conservé à la Bibliothèque du Saulchoir à Paris (Murano 2005, p. 333). Au moins cinq indications du type bolonais des *peciae* sont toujours visibles : « fi. xv pe cor », « fi. xvii pe cor », « fi. xxv pe cor », « fi. xli cor » et « fi. xlii cor ». D'après Soetermeer, la première mention d'une édition bolonaise de la *Lectura* date de 1324 ; le texte figure dans la liste de taxation de 1347, mais pas dans celle de 1326 (F. Soetermeer, « L'édition de *lecturae* par les stationnaires bolonais », dans F. Soetermeer, *Livres et juristes au Moyen âge*, Goldbach, 1999, p. 345, publié pour la première fois dans la *Revue d'histoire du droit*, LIX (1991), p. 333-351).

Décoration :

1 initiale historiée (sérieusement endommagée par l'eau, cf. photographie ancienne) : Juge et hommes armés accompagnant un accusé, au début du livre 3, *De iudicis* (f. 67). Le juge est représenté en habit universitaire faisant allusion à l'auteur du texte, Cino da Pistoia. L'endommagement de l'enluminure par l'eau a causé une disparition partielle des couches superposées de la peinture et a révélé une première composition : un évêque, probablement figuré seul en tant que juge ecclésiastique, levant la main droite. La pointe de sa mitre surpeinte est visible au-dessus de la coiffe du juge civil dans la photographie d'avant-guerre.

D'après Delaporte, chaque livre s'ouvrait initialement par une miniature ou une initiale historiée, ornée de prolongements marginaux (f. 1, 21v, 67, 99, 151v, 176, 235, 255, 278), dont les huit autres ont été découpées. La miniature au début du livre 1 était probablement de la largeur de deux colonnes (la moitié de la page découpée), comme dans la copie de la *Lectura* à Lyon, BM, ms. 374, f. 1. Technique : couleurs et or.

Initiales ornées, certaines à figures, au début des titres ; plusieurs ont été découpées, d'autres conservées, par exemple f. 235v. Technique : couleurs et or.

Initiales filigranées au début des lois. Technique : encre bleue, rouge et violette.

L'enluminure du manuscrit peut être attribuée, sur la base de la photo d'avant-guerre du f. 67, à l'illustratore, artiste actif à Bologne entre les années 30 et 40 du XIV^e siècle (peut-être identifiable à Tomaso di Galvano, fils de Galvano di Rinaldo da Vigo, copiste de la Divine Comédie, Florence, Bibl. Riccardiana, ms. 1005, enluminé par l'illustratore vers 1330). Le manuscrit semble appartenir à la phase initiale de la carrière de l'artiste, caractérisée par des compositions plus simples et l'usage limité, encore giottesque, de l'architecture. La *Lectura* doit être contemporaine de *L'Infortiatum* de Cesena, Bibl. Malatestiana, ms. S.IV.2 (voir, par exemple, une composition en diagonale semblable au f. 12v) ou encore de la *Divine Comédie* à la Bibl. Riccardiana, avec laquelle elle partage le traitement des initiales peintes aux feuillets et tiges entrelacés (l'attribution du ms. 265 de Chartres à l'illustratore est par Gianluca del Monaco et Robert Gibbs (communications écrites, mars 2016 ; pour l'illustratore, voir M. Medica dans *Dizionario biografico dei miniatori italiani, secoli IX-XVI*, éd. M. Bollati, Milan, 2004, p. 361-362).

Provenance :

1. Ms. présent en Vénétie au XIV^e siècle. Une souscription ajoutée à la fin de la première partie de la *Lectura* (f. 175v), mais chronologiquement proche de la copie du texte est rédigée en partie en dialecte du Veneto : « Explicit prima pars lecture domini Cini de Pisto/rio super librum Codicis domini Justiniani Mora / brunello ch(e ?)_oço e gli prevedi che l'an schogoçado » (le participe « scogoçado » signifie, dans sa traduction littérale, « tonsuré », «...les prêtres que l'on a tonsurés», mais s'apparente à l'insulte repéré à Lio Mazar « Soço laro scogonçado da prevedi ! », cf. Lorenzo Tomasin, « Quindici testi veneziani, 1300-1310 », dans *Lingua e stile*, 48 (2013), p. 3-48, ici p. 16 et 44).

2. Johannes Henrici, notaire : ms. vendu le 18 juin 1376 à Nicolaus de Rancia, licencié en droit. Une note cursive (partiellement conservée) en bas du f. 298 : « Anno Domini millesimo. CCCLXX^{mo} sexto et die XVIII^a mensis junii, ego Johannes Henrici, notarius, vendidi presentem librum venerabili et religioso viro domino Nicolao de Rancia, licentiato in legibus, precio quinquaginta francorum auri habitorum et receptorum per me, et de quibus L francis ipsum solvo penitus et quitto, cum pacto de ulterius non petendo, et in testimonium premissorum hoc scripsi, manu mea propria, et meum nomen apposui, ita

est. Henrici. Et promito eidem ab omnibus salvare et custodire, sub bonorum meorum obligatione. Datum ut supra. Henrici. » (Transcription d'après Omont et *alii* 1890, p. 131). Johannes Henrici (ou Jean d'Henri) était notaire à Grenoble, secrétaire au conseil delphinal (mentionné en 1389), élu deux fois consul de Grenoble en 1374 et 1391 (cf. J.J. Pilot, « Recherches sur l'histoire municipale de Grenoble. Deuxième période », *Bulletin de la Société de Statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 3 (1843), *Mélanges statistiques, histoire, antiquités*, p. 342-490 (p. 394, 397) et *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, vol. 5, Paris, 1736, p. 61). Une note au feuillet de garde inférieure (f. A), en écriture du XIV^e-XV^e siècle, presque entièrement effacée, qui mentionne le nom « Johannes », renvoie peut-être aussi au même personnage.

3. Nicolaus de Rancia (Nicolas de Rancé ou Rances) : probablement donné ou légué par lui au chapitre de Chartres. Un autre manuscrit lui ayant appartenu et provenant de la bibliothèque capitulaire de Chartres est la *Lectura in Decretales* de Henricus de Segusio, en deux volumes, Chartres, BM, ms. 264 (306).

Nicolas de Rancé (mort le 25 août 1399), originaire de Troyes, frère de Guillaume de Rancé, évêque de Sées et confesseur de Jean le Bon, était boursier au Collège de Navarre en 1351, étudiant du Décret à Paris et du droit civil à Orléans, où il a obtenu le grade de licencié en lois. En 1373, il devint conseiller au Parlement de Paris, charge qu'il semble avoir gardée jusqu'à la fin de sa vie. Le 20 juin 1376, Nicolas fut nommé Garde-Scel du Gouvernement du Dauphiné et membre du conseil delphinal (cf. *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, vol. 6, Paris, 1741, p. xciii). La date d'acquisition du manuscrit par lui, le 18 juin 1376, suggère que la transaction dut avoir lieu à Grenoble, lors de sa prise de fonction.

Nicolas de Rancé possédait plusieurs bénéfices ecclésiastiques, principalement dans la capitale. Il était vicaire de l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont en 1386 et chanoine de Paris à partir de 1393. D'après une lettre commune de 1397, il était aussi chanoine de Rouen, Saint-Martin de Tours, Théroüanne, Roye et Jargeau, et acheta une prébende à Chevilly en 1398 (J. E. des Graviers, « Messieurs du chapitre de l'Église de Paris à l'époque de la guerre de Cent Ans », *L'année canonique*, 10 (1966), p. 131-158, ici p. 139). Une supplique adressée à Benoît XIII en 1394 mentionne son expectative du canonicat prébendé à Chartres (*Suppliques de Benoît XIII (1394-1422), 1ère partie*, éd. P. Briegleb et A. Laret-Kayse, Bruxelles, Rome, 1973, n°463). D'après l'épithaphier de Paris, il était « sacerdos, canonicus parisiensis, necnon archidiaconus [de Brie] et canonicus carnotensis » (H. Verlet, *Épithaphier du Vieux Paris*, t. 10 : *Cathédrale Notre-Dame*, Paris 1995, p. 168). Son canonicat à Chartres reste pourtant douteux. Pour la biographie de Nicolas de Rancé, voir : N. Gorochoff, *Le Collège de Navarre, de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418) : histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997, p. 692-693 (avec renvoi aux sources documentaires) et « Nicolaus de RANCIA (de Rancé) » dans Pierre Desportes, base de données *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, en cours (301-302), où il figure parmi les clercs exclus.

4. Bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Chartres. Le manuscrit figure dans l'inventaire de la bibliothèque capitulaire compilé à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle (Paris, BNF, ms. Dupuy 673, ff. 133-138, n° 108, éd. Omont et *alii*, 1890, p. XVII n°118) comme « Lectura domini de Pistorio super Codicem; fol. » ; dans le catalogue du XVII^e siècle, Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 4630, f. 230, comme « lectura domini cyni de pistorio super Codicem 1300 » ; dans le catalogue du XVII^e siècle dont la copie est conservée dans le dossier de Dom Poirier (Paris, BNF, ms. fr. 20842, f. 145-162), Armario 4° Tabula 3a, comme « Lectura Domini Cyni de Pistorio Super codicem in fol.° 1300 » ; l'ancienne cote de ce catalogue « L. 8 » subsiste au f. 1. Cette cote correspondait au ms. 120bis du catalogue manuscrit de 1752 (Chartres, BM, ms. 1171 : *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae capituli Carnotensis*,

ex ordine saeculorum, f. 58v, cf. aussi les concordances des cotes chartraines dans le dossier Poirier, Paris, BNF, fr. 20842, f. 120-124, « Cynus de Pistorio super Cod. »).

Bibliographie:

*M. CHASLES et L.-M.-A. ROSSARD DE MIANVILLE, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres*, Chartres, 1840, p. 69.

*H. OMONT, A. MOLINIER, C. COUDERC, E. COYECQUE, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XI, Chartres, Paris, 1890, p. 131.

→ Date le ms. du XIII^e s.

*Y. DELAPORTE, *Les manuscrits enluminés de la bibliothèque de Chartres*, Chartres, 1929, p. 117, n° CCXXI.

→ Date la décoration du XIV^e s (au plus tard de 1370, date d'achat du ms. par Nicolaus de Rancia) ; art italien (Bologne).

*G. MURANO, *Opere diffuse per « exemplar » e paecia*, Turnhout, 2005, p. 333.